

Maturité spécialisée

Pédagogie

2023 – 2024

SOMMAIRE

Introduction	5
Conditions d'admission en année de maturité spécialisée pédagogie - MSPE	5
Déroulement de l'année MSPE	6
Travail de maturité spécialisée pédagogie	8
Examen MSPE	13
Réussite de la MSPE	14
Répétition des examens	15
Rôles des référent-e-s/juré-e-s	15
Admission en 1 ^e année Bachelor	15
Calendrier	16

INTRODUCTION

La maturité spécialisée pédagogie (MSPE) est un titre délivré par l'École de culture générale (ECG) qui permet d'accéder à la faculté de psychologie et sciences de l'éducation (FPSE – UNIGE) ou à une Haute école pédagogique (HEP) préparant à l'enseignement préscolaire et primaire.

L'année de MSPE est un cours préparatoire à l'examen de MSPE. La participation au cours préparatoire d'une durée de 32 semaines, aux 3 semaines de stage d'observation, ainsi que la réussite du travail de maturité spécialisée (TMsp) sont exigées pour l'inscription à l'examen de MSPE.

La MSPE est organisée pour l'ensemble des ECG par l'École de culture générale Ella-Maillart, située au centre-ville, au 5 rue d'Italie.

Cadre réglementaire

La MSPE est réglementée au niveau intercantonal par le *Règlement de reconnaissance des certificats délivrés par les Écoles de culture générale* édité par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) le 12 juin 2003.

Les directives du 11 mai 2012, éditées par le Comité de la CDIP, déterminent les prestations complémentaires requises pour l'obtention du titre de MSPE. Les directives fixent la durée, la structure et l'organisation du cours préparatoire, ainsi que les exigences minimales qui doivent être remplies pour l'obtention du certificat de maturité spécialisée pédagogie.

En référence aux normes suisses, le *Règlement relatif à l'école de culture générale (RECG - C 1 10.70)* constitue la base réglementaire cantonale de la MSPE.

Le certificat de MSPE délivré par l'ECG genevoise a obtenu la reconnaissance du titre par les instances suisses en 2016. Il est reconnu au plan national.

1. CONDITIONS D'ADMISSION EN MATURITÉ SPÉCIALISÉE PÉDAGOGIE

Pour être admis-e en année de maturité spécialisée pédagogie, l'élève doit :

- avoir obtenu le certificat ECG option socio-éducative :
 - avec une moyenne annuelle des disciplines de l'option spécifique préprofessionnelle (OSP) supérieure ou égale à 4,0 ;
 - avec une moyenne ≥ 4.0 dans chacune des disciplines suivantes :
 - allemand (3^e année)* ;
 - anglais (2^e année)* ;
 - français ;
 - mathématiques ;
 - travail personnel de certificat ;
- avoir validé un séjour linguistique dans un pays germanophone (Allemagne ou Autriche), d'une durée d'au moins 6 semaines consécutives, au moyen de l'attestation

* L'orientation LE est exigée pour les certificats de l'ECG OSP socio-éducative obtenus avant juin 2018.

de séjour linguistique *ad hoc* fournie par l'ECG. Le séjour est effectué obligatoirement après l'obtention du certificat de l'ECG ;

- présenter un certificat international de niveau B1, selon le Cadre européen commun de référence (CECR), s'il n'a pas suivi les cours d'allemand et d'anglais de l'ECG, dans les degrés exigés.

Toutes les conditions d'admission en MSPE (à l'exception des exigences linguistiques) doivent être remplies lors de la confirmation d'inscription fin juin 2023.

L'élève qui détient des certificats d'examens externes de langue de niveau B2 en allemand et/ou en anglais peut être dispensé des cours et des examens de MSPE après validation par la direction de l'ECG.

2. DÉROULEMENT DE L'ANNÉE MS PÉDAGOGIE

2.1 Le stage d'immersion

2.1.1 But du stage

Le cursus de MSPE débute par un stage obligatoire d'observation, de trois semaines, du 21 août au 8 septembre 2023 dans une classe de l'école primaire, degrés 1 à 8. Le stage est organisé par la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) de Genève. Il favorise la découverte du milieu scolaire sous l'angle du métier de l'enseignant-e ; il place le/la stagiaire dans une situation d'immersion et lui permet une observation "active" d'une classe. Les candidat-e-s auront ainsi la possibilité de confirmer leur motivation pour leur projet de formation en MSPE et le futur métier d'enseignant-e.

2.1.2 Avant le stage

Une demi-journée de préparation au stage est organisée le jeudi 17 août 2023. Elle est obligatoire. Elle permet de présenter dans une première partie les objectifs du stage et les caractéristiques d'une observation active, d'introduire les dimensions professionnelles liées au métier d'enseignant-e. Dans une deuxième partie, la séance inclut une réflexion en groupes d'élèves sur la formalisation des points à observer pendant le stage et sur des attentes personnelles.

2.1.3 Pendant le stage

Pendant les trois semaines de stage, l'élève se rend utile dans un rôle d'aide ponctuelle à l'enseignant-e chargé-e de la classe. Il/elle tient un carnet de bord et relève ses observations, ses questions, ses découvertes. Il/elle repère des thématiques qui l'intéressent en vue du choix du sujet de recherche pour son travail de maturité spécialisée (TMsp). Il/elle présentera son carnet de bord et les résultats de sa réflexion à son/sa référent-e ECG lors du premier entretien pour le TMsp. La présence est obligatoire pendant toute la durée du stage.

2.1.4 Après le stage

Le stage se conclut par un entretien du/de la stagiaire avec l'enseignant-e de l'école primaire responsable du stage et une évaluation formative, au moyen d'un formulaire *ad hoc*. L'ECG Ella-Maillart organise, le mercredi 13 septembre 2023 une séance obligatoire d'exploitation de l'expérience des jeunes stagiaires centrée, notamment, sur les représentations du métier. Le/la candidat-e reçoit une attestation de stage délivrée par l'ECG.

En cas d'absence pendant le stage, un certificat médical doit être présenté à l'enseignant-e de l'école primaire responsable du stage et joint au bilan transmis à la doyenne MSPE de l'ECG Ella-Maillart. En cas de non-validation du stage pour des raisons excusées, le stage devra être reconduit pendant l'année scolaire.

2.2 L'enseignement

Le cours préparatoire de MSPE comprend 24 heures de cours hebdomadaires répartis comme suit :

- français 4 heures
- allemand 3 heures
- anglais (3 heures) cours non soumis à l'examen MSPE
- mathématiques 4 heures
- sciences expérimentales :
 - biologie 2 heures
 - chimie 2 heures
 - physique 2 heures
- sciences humaines :
 - histoire 2 heures
 - géographie 2 heures

Le cours préparatoire de MSPE s'étend de la semaine 37 à la semaine 23. Les cours débutent le lundi 11 septembre 2023.

La présence aux cours est obligatoire. En cas d'absences non justifiées trop nombreuses, les élèves peuvent se voir interdire l'accès à l'examen de la MSPE (voir document *ad hoc*). Le cours préparatoire de MSPE ne fait pas l'objet d'évaluations durant l'année.

2.3 Le plan d'études cantonal de maturité spécialisée pédagogie (PEc MSPE)

Le PEc MSPE présente pour tous les domaines d'études et pour chaque discipline :

- les connaissances et les contenus exigés dans le cadre de l'étude de la discipline ;
- les savoir-faire visés, les capacités à acquérir présentées sous forme d'objectifs détaillés ;
- le nombre de périodes d'enseignement, qui est consacré aux différentes notions et objectifs dans le cadre des 32 semaines de MSPE ;
- les manuels et les documents de référence pour l'étude de la discipline dans le cadre des cours ou mis à disposition pour l'apprentissage autonome de l'élève.

Le PEc MSPE édition 2019 est disponible sur le site du département de la formation et de la jeunesse (DFJ), dès le début du mois de juillet, à l'adresse suivante : <https://edu.ge.ch/enseignement/esii-enseignement-secondaire-ii/ecg-ecole-de-culture-generale>

2.4 L'apprentissage autonome

Pour permettre à l'élève d'atteindre les objectifs de la formation, la MSPE exige un travail personnel conséquent, conduit de manière autonome, en dehors de l'enseignement, à hauteur de 20 heures hebdomadaires.

Ce travail autonome est conduit par l'élève dans les différentes disciplines. Il est nécessaire à la consolidation, à l'approfondissement et à l'élargissement des contenus de

formation du PEc MSPE. Il contribue au développement de la culture générale de l'élève dans chacune des disciplines de MSPE.

Le travail d'auto-apprentissage s'ajoute au travail régulier attendu des élèves sous forme de travaux à domicile, demandé et vérifié par les enseignant-e-s dans le cadre des cours de MSPE.

2.5 Le travail de maturité spécialisée

Pendant l'année de MSPE l'élève doit réaliser et réussir un travail de maturité spécialisée (TMsp) pour être autorisé à s'inscrire à l'examen final.

Le TMsp prend la forme d'une recherche thématique et théorique sur un sujet discuté avec un-e enseignant-e et validé par la direction de l'ECG. L'élève démontre à travers son TMsp ses compétences dans la recherche d'informations pertinentes, dans l'analyse, son autonomie dans l'apprentissage ainsi que sa bonne maîtrise du domaine auquel le sujet du TMsp est rattaché.

2.6 Le portfolio personnel

Les élèves analysent et documentent leur parcours d'apprentissage sous la forme d'un portfolio de formation.

Le portfolio permet de faire le lien entre les cours de MSPE, les apprentissages autonomes conduits par l'élève et la réalisation du travail de maturité spécialisée.

Par le portfolio, l'élève donne à voir des activités qu'il a réalisées dans le cadre de sa formation. Il démontre son intérêt pour la formation suivie.

3. TRAVAIL DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE PÉDAGOGIE (TMspPE)

3.1 Définition, contenu et objectifs généraux du TMspPE

Le travail de maturité spécialisée pédagogie (TMspPE) est un travail de recherche individuel composé d'un dossier écrit et d'une soutenance orale. Le TMspPE rend compte de la capacité de réflexion du/de la candidat-e ainsi que de sa capacité à traiter un sujet choisi, de manière suivie, structurée et documentée, à appliquer de manière autonome les compétences méthodologiques acquises pendant la formation et à porter un regard critique tant sur le sujet choisi que sur ses propres connaissances.

3.1.1 Compétences

L'élève est capable de :

- montrer les connaissances théoriques acquises dans le cadre des cours et des recherches documentaires personnelles ;
- mener des enquêtes et/ou analyser les résultats de ses lectures ou ses recherches ;
- confronter des sources variées et en synthétiser l'essentiel ;
- identifier des pistes de réflexion ;
- conduire une réflexion cohérente, structurée et concise sur un sujet de recherche ;
- se situer personnellement autant dans son processus d'apprentissage que dans le domaine de sa recherche ;
- s'investir avec régularité et autonomie ;
- faire preuve d'une méthodologie pertinente ;

- communiquer avec clarté son processus d'apprentissage et le contenu de sa recherche, par écrit comme à l'oral.

3.1.2 Type de thématique : choix du sujet

Le TMspPE porte sur un sujet défini dans le cadre d'une thématique générale en lien avec le monde de l'école. Le TMspPE peut prendre la forme d'une recherche théorique et argumentée ou d'une séquence didactique.

Le TMspPE porte sur une thématique différente de celle choisie pour le travail personnel de fin d'études, réalisé dans le cadre du certificat de l'École de culture générale.

3.2 Déroulement du travail

Le TMspPE représente un travail de longue durée qui débute à la rentrée et se termine au printemps selon l'échéancier défini par l'école. L'élève doit organiser son temps de recherche et l'articuler au temps dédié aux cours et aux travaux pratiques à domicile. En parallèle, l'élève complète son portfolio, en particulier la fiche de suivi des entretiens, les fiches de lectures et les démarches entreprises pour réaliser le TMspPE.

3.3 Encadrement

Pendant tout le déroulement du TMspPE, en plus des séances de méthodologie, l'élève bénéficie de l'encadrement du/de la référent-e ECG choisi par la direction. Au minimum un entretien par mois a lieu avec le/la référent-e dans le cadre du suivi de la réalisation du TMsp.

Parallèlement, six séances de méthodologie d'une demi-journée organisées en dehors du temps d'enseignement complètent l'accompagnement théorique et pratique du TMspPE. Les séances réunissent les élèves de MSPE et les référent-e-s ECG et abordent les aspects suivants :

- Méthodologie 1-2 :
- choix du sujet, du traitement de la thématique et formulation du plan ;
 - méthode d'élaboration d'une problématique à partir d'un développement du sujet thématique ;
 - recherche bibliographique variée – constitution d'un corpus ;
 - usage du portfolio ;
- Méthodologie 3-4 :
- méthodes de recherche et techniques d'enquête ;
 - analyse des résultats de recherche ;
- Méthodologie 5 :
- techniques de rédaction (références bibliographiques, sommaire, notes, annexes, outils de correction informatique) ;
 - formalisation du dossier (notions élémentaires de graphisme : rapport image avec texte) ;
- Méthodologie 6 :
- techniques de présentation orale du travail de maturité spécialisée ;
 - élaboration de supports visuels.

3.4 Le portfolio et le TMspPE

Tout au long de la réalisation de son TMspPE, l'élève documente son portfolio. Le portfolio inclut une partie sur le TMsp, qui permet entre autres de :

- consigner les étapes de son processus d'apprentissage ;
- développer une compréhension élémentaire de ses difficultés d'apprentissage ;
- apprendre à réagir face à ces difficultés de manière appropriée ;

- utiliser ses observations et ses lectures pour son propre apprentissage durant les cours et pendant la réalisation de son travail de recherche.

3.5 Échéancier annuel de réalisation du TMspPE

Semaines	Dates	Phases
Semaine 38	20.09.2023	Séance de méthodologie du TMsp 1
Semaine 38	22.09.2023	Remise du sujet de TMsp définitif : selon canevas
Semaine 41	Dès le 09.10.2023	Validation du sujet et de la bibliographie du TMsp
Semaine 42	11.10.2023	Séance de méthodologie du TMsp 2
Semaine 46	08.11.2023	Séance de méthodologie du TMsp 3
Semaine 49	29.11.2023	Bilan intermédiaire du TMsp
Semaine 50	13.12.2023	Séance de méthodologie du TMsp 4
Semaine 4	24.01.2024	Séance de méthodologie du TMsp 5
Semaine 11	13.03.2024	Remise du TMsp
Semaine 16	17.04.2024	Séance de méthodologie du TMsp 6
Semaines 13-17	15.04-29.04.2024	Remédiation éventuelle de la partie écrite du TMsp
Semaine 19	07.05.2024	Soutenance orale du TMsp
Semaine 20	15.05.2024	Inscription à l'examen de MSPE

3.6 Présentation du TMspPE

3.6.1 Partie écrite

Le TMspPE contient les parties suivantes :

- une introduction où l'élève définit sa thématique, justifie son questionnement et les aspects abordés dans le travail ;
- le corps du travail où l'élève :
 - développe son corpus théorique dûment référencé en s'appuyant sur des sources variées (articles, cours, illustrations, documentaires, personne ressource) ;
 - apporte une synthèse construite à partir du corpus théorique ;
 - présente un aspect de la thématique en vue de sa transmission à un public cible ;
- une conclusion dans laquelle l'élève dresse le bilan de sa recherche et de son processus d'apprentissage.

3.6.2 Document écrit

Le travail est réalisé selon les standards de production écrite :

- il inclut une première page de couverture (page titre), une table des matières (ou un sommaire), ainsi qu'une bibliographie;
- il comporte 15 à 20 pages sans compter les illustrations et les annexes ;
- le dossier est rédigé en format traitement de texte en respectant la mise en page usuelle (interligne 1.5, police de caractère 12, texte justifié, marge, numérotation de page et impression recto) ;
- le titre du TMspPE est celui de la recherche, il figure sur la page de couverture, qui comprend les informations administratives nécessaires : les noms de l'élève et du/de la référents-e ECG ; la mention « Maturité spécialisée pédagogie », l'année scolaire de réalisation du TMspPE, le nom de l'ECG Ella-Maillart ;

- une bibliographie sélective est intégrée au dossier TMspPE sous forme d'annexe ; les principales références utilisées – ressources informatives et humaines – sont répertoriées selon les conventions bibliographiques (normes APA) ;
- le travail est structuré ; il respecte les éléments traditionnels d'organisation d'un texte écrit.

Le TMspPE est rendu en trois exemplaires imprimés et reliés, au secrétariat de l'ECG Ella-Maillart le mercredi 13 mars 2024.

A la même date, chaque étudiant-e doit déposer le fichier électronique de son TMsp sur le site *Compilatio* (selon instructions transmises en temps voulu), pour la vérification de la conformité du TMsp avec l'article 45 du *Règlement relatif à l'école de culture générale (RECG – C1 10.70)*, sur le plagiat et la fraude.

3.7 Soutenance orale

Le TMspPE est présenté dans le cadre d'une soutenance orale, en présence d'un jury. La soutenance orale dure 40 minutes et se déroule en deux temps de la manière suivante:

- a) une présentation de son travail par l'élève (15-20 minutes) incluant les points suivants :
 - une présentation synthétique et une analyse du champ de recherche sur lequel porte le TMspPE ;
 - un développement sur un aspect particulier en lien avec la transmission de son sujet ;
 - une présentation et une analyse de la méthodologie choisie ;
 - une présentation des sources et des références retenues ;
 - un bilan personnel de ses propres apprentissages ;
- b) une discussion avec le jury (15-20 minutes) mettant en évidence :
 - les arguments défendus dans la présentation ;
 - la capacité de l'élève à répondre aux questions du jury et à défendre sa position.

3.8 Évaluation

3.8.1 Modalités

Le travail de maturité spécialisée et la soutenance sont évalués sur la base d'une grille composée de deux parties : a) démarche et dossier, b) soutenance. Le résultat final retenu est sous forme d'appréciation globale : - excellent - bien - suffisant - insuffisant.

La partie écrite "démarche et dossier" est évaluée séparément par chacun des membres du jury au moyen de la feuille de résultats. Dans un premier temps, le jury s'accorde sur l'évaluation de la partie écrite. En cas de suffisance, l'élève est autorisé à poursuivre et à préparer sa soutenance. En cas d'insuffisance, une remédiation au TMsp est imposée dans un délai préétabli par la direction. Au moment de la soutenance, les membres du jury mettent leurs évaluations détaillées de la partie écrite en commun: ils délibèrent et le référent fait la moyenne des points et remplit une seule grille.

La soutenance est évaluée par l'ensemble du jury qui, après discussion, complète la deuxième partie de la grille. Puis le résultat de l'évaluation est communiqué à l'étudiant-e ; une copie de la grille d'évaluation détaillée est jointe au procès-verbal de la MSPE, remis au terme de la formation.

Le TMsp est réussi, lorsqu'il est exécuté selon les consignes, rendu dans les délais et qu'il obtient au moins la mention « suffisant ».

3.8.2 Composition du jury

Le jury est composé du/de la référent-e ECG, d'un-e expert-e de la Haute école pédagogique (HEP) ou de l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE) ou d'un-e coordinateur/trice pédagogique de l'enseignement obligatoire ou d'un-e enseignant-e nommé-e du Collège de Genève.

3.8.3 Compétences et critères d'évaluation

I. Travail écrit: 2/3 de l'évaluation du TMspPE

1. respecter le cadre de travail :
 - respect des consignes et des échéances
 - implication dans le processus
2. mettre en œuvre des méthodes de travail :
 - autonomie dans les démarches à réaliser
 - organisation efficace du recueil des informations
 - utilisation adéquate d'une méthodologie de recherche spécifique au domaine
3. constituer un corpus de références :
 - diversité des sources
 - pertinence des références
4. développer une recherche :
 - description pertinente du contexte
 - évolution de la thématique à la problématique
 - exploitation des ressources
 - positionnement critique
5. organiser et articuler des idées ainsi que mettre en forme un document:
 - structuration et cohérence
 - argumentation et exemplification
 - respect des consignes documentaires
 - respect des conventions bibliographiques
 - usage correct de la langue

II. Soutenance: 1/3 de l'évaluation du TMspPE

6. connaître le sujet :
 - appropriation du sujet
 - défense de la problématisation
7. critiquer sa démarche de travail :
 - analyse de ses processus d'apprentissage dans le TMsp
 - prolongement du processus d'apprentissage
8. communiquer oralement :
 - structuration de la présentation
 - clarté de la transmission orale

3.9 Remédiation

En cas d'insuffisance à l'évaluation de la partie écrite (<4.0), l'élève peut proposer une remédiation dans un délai de deux semaines au maximum à compter de la notification de la décision. De même, si la compétence 4 ("développer une recherche") et/ou la compétence 5 ("organiser et articuler des idées ainsi que mettre en forme un document") et/ou le critère 5.5 ("usage correct de la langue") est/sont insuffisant/s, l'élève est mis en remédiation aux mêmes conditions.

La remédiation de la partie écrite a lieu avant la soutenance : l'élève complète et améliore son TMspPE selon les indications notifiées.

La remédiation ne peut être proposée qu'une seule fois sur la partie écrite. En cas de remédiation, la meilleure note possible sur le dossier écrit est 4.0 (au maximum 33 pts peuvent être comptés pour l'évaluation finale).

Lorsque la note finale obtenue sur les deux parties est inférieure à 4.0 (après remédiation ou non sur l'écrit), l'élève ne peut pas se présenter à l'examen MSPE ; l'échec de la MSPE est alors notifié.

3.10 Déclaration d'authenticité

L'élève s'engage par écrit à respecter les règles éthiques liées au travail intellectuel et artistique selon le règlement relatif à la fraude et au plagiat. Le document "déclaration d'authenticité" doit être rendu au secrétariat de l'ECG pour être joint au dossier de l'élève.

4. EXAMEN MSPE

4.1 Disciplines d'examen

L'élève doit s'inscrire formellement jusqu'au 15 mai 2024 à l'examen MSPE.

La direction valide l'inscription à l'examen MSPE, si l'élève a pris part régulièrement au cours préparatoire et s'il a réussi son travail de maturité spécialisée.

L'examen de MSPE vérifie pour chaque discipline d'examen les objectifs, les connaissances et les savoir-faire du programme de chaque discipline du plan d'études cantonal de la MSPE.

Les examens oraux peuvent inclure des contenus étudiés par l'élève dans le cadre de son travail autonome et présentés dans son portfolio individuel.

L'examen a lieu dans les disciplines suivantes selon les modalités définies:

Disciplines MSPE	écrit	oral
français	180'	15'
allemand	120'	15'
mathématiques	120'	15'
biologie	60'	
chimie		15'
physique		15'
histoire	60'	
géographie	60'	

discipline cantonale (non prise en compte pour l'obtention du titre MSPE)		
anglais	120'	15'

Un examen d'anglais oral et écrit est proposé pour permettre l'obtention d'une attestation de niveau B2 du Cadre européen commun de référence (CECR). Le résultat à l'examen n'est pas pris en compte pour l'obtention de la MSPE.

4.2 Évaluation

Lorsque la discipline est soumise à deux examens, un oral et un écrit, la note finale de l'examen de la discipline est constituée de la moyenne de ces deux notes, arrondie à la demi.

4.3 Certification de langue

Les examens MSPE d'allemand et d'anglais sont certifiés de niveau B2 CECR et ils évaluent quatre compétences: la compréhension orale, la production orale, la compréhension écrite et la production écrite dans la langue cible. Les élèves qui ont obtenu un minimum de 14 points sur 24 dans chaque compétence recevront une certification de langue de niveau B2 en allemand et/ou en anglais. Ces exigences sont à dissocier des notes d'examen liées à l'obtention du titre MSPE.

L'élève qui a obtenu une certification internationale avant l'entrée en formation peut être dispensé du cours d'allemand et/ou d'anglais ainsi que de l'examen dans la discipline. Le résultat obtenu à l'examen international est pris en compte dans le cadre de l'examen MSPE selon une échelle définie.

4.4 Jurés

Les examens écrits et oraux sont évalués conjointement par l'enseignant-e de la discipline et un-e juré-e d'une Haute école pédagogique, de l'Institut universitaire de formation des enseignants de Genève (IUFÉ) ou un-e enseignant.e nommé-e du Collège de Genève.

5. RÉUSSITE DE LA MATURITÉ SPÉCIALISÉE PÉDAGOGIE

Le titre de certificat de maturité spécialisée, délivré par l'ECG est obtenu lorsque l'examen MSPE est réussi aux conditions requises:

- a. la moyenne des notes des cinq disciplines d'examen et du travail de maturité spécialisée est égale ou supérieure à 4.0 ;
- b. les notes de deux disciplines d'examen au maximum sont insuffisantes ;
- c. les notes insuffisantes, parmi les cinq notes attribuées aux disciplines d'examen, présentent, par rapport à la note 4.0, des écarts dont la somme ne dépasse pas 1.0.

6. RÉPÉTITION DE L'EXAMEN

En cas d'échec aux examens, ceux-ci peuvent être répétés lors de la session suivante dans toutes les disciplines d'examen où la note obtenue était insuffisante. Le cas échéant, la possibilité de suivre les cours préparatoires dans les disciplines concernées doit faire l'objet d'une demande et sera accordée en fonction du nombre de places disponibles.

7. RÔLES DES RÉFÉRENT-E-S ET DES JURÉ-E-S

Le/la référent-e ECG

- est garant-e de la démarche méthodologique visant au bon déroulement du TMspPE ;
- assure le suivi de l'étudiant-e et informe régulièrement le/la doyen-ne répondant-e de la maturité spécialisée ;
- participe aux rencontres méthodologiques (durée estimée de 4 à 6 heures) ;
- encadre et conseille l'étudiant-e dans la réalisation de son travail de maturité spécialisée ;
- évalue le travail de maturité spécialisée en collaboration avec l'expert-e HEP/IUFÉ, le/la coordinateur/trice pédagogique de l'enseignement obligatoire ou l'enseignant-e nommé-e du Collège de Genève.

Le/la juré-e du travail de maturité spécialisée

- est garant-e de la procédure d'évaluation visant au bon déroulement de la soutenance orale ;

- évalue le travail de maturité spécialisée (oral et écrit) en collaboration avec le/la référent-e ECG.

Le/la juré-e d'examen

- est garant-e de la procédure d'évaluation visant au bon déroulement des examens oraux ;
- participe à l'évaluation des examens écrits par la relecture des épreuves.

8. ADMISSION EN 1^{re} ANNÉE BACHELOR D'UNE HAUTE ECOLE PEDAGOGIQUE OU DANS LA FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE ET SCIENCES DE L'EDUCATION

Le titre de maturité spécialisée pédagogie permet d'accéder sans examen en 1^{re} année *Bachelor* à la faculté de psychologie et sciences de l'éducation (FPSE – UNIGE) ou à une Haute école pédagogique (HEP) préparant à l'enseignement préscolaire et primaire.

En plus du certificat de MSPE, les conditions suivantes doivent être respectées:

- Pour une admission en HEP, une certification linguistique de niveau B2, selon le Cadre européen commun de référence (CECR) est exigée en allemand et vivement recommandée en anglais;
- Pour une admission à la FSPE, deux certifications linguistiques de niveau B2, selon le Cadre européen commun de référence (CECR) sont exigées en allemand et en anglais.

La démarche pour l'inscription dans une HEP ou à l'UNIGE est de la responsabilité de l'élève.

Les modalités et les délais d'inscription en HEP, sont disponibles sur les sites suivants :

UNIGE – FPSE: <https://www.unige.ch/fapse/>

HEP Vaud: www.hepl.ch

HEP Fribourg: www.hepfr.ch

HEP BEJUNE: www.hep-bejune.ch

HEP Valais: www.hepvs.ch/

MATURITE SPECIALISEE PEDAGOGIE**CALENDRIER 2023 – 2024**

Dates	Etapes
Dans la semaine du 26 juin 2023	Confirmation de l'admission provisoire en MSPE
Fin juin – mi-août 2023 Lundi 14 août 2023, avant 12h00	Séjour linguistique de 6 semaines consécutives dans un pays germanophone Délai de validation du séjour linguistique
Jeudi 17 août 2023 Centre de formation continue de Geisendorf 9h00-12h00 et 14h15-15h	Demi-journée de préparation au stage et rencontre avec les enseignants de stage
Vendredi 18 août 2023	Rencontre avec les enseignant-e-s de stage dans les écoles primaires
Lundi 21 août 2023, 12h	Dernier délai pour transmettre les attestations de langue de niveau B1 CECR si nécessaire
Lundi 21 août au vendredi 8 septembre 2023	Stage d'observation de trois semaines dans une classe de l'école primaire genevoise
Lundi 11 septembre 2023, ECG Ella-Maillart 08h00 17h00 - aula	Début des cours de la MSPE Séance de rentrée administrative
Mercredi 13 septembre 2023, Centre de formation continue de Geisendorf 9h00-12h00 et 14h-15h30	Débriefing et exploitation du stage avec les stagiaires (matin et après-midi) et les enseignants du primaire (après-midi)
Mercredi 20 septembre 2023, 9h00-12h00	Séance de méthodologie du TMsp 1
Vendredi 22 septembre 2023, à 12h00	Remise du sujet du TMsp définitif
Dès le lundi 9 octobre 2023	Validation du sujet et de la bibliographie du TMsp et attribution définitive du/de la référent-e ECG
Mercredi 11 octobre 2023, 9h00-12h00	Séance de méthodologie du TMsp 2
Mercredi 8 novembre 2023, 9h00-12h00	Séance de méthodologie du TMsp 3
Mercredi 29 novembre 2023, 9h00-12h00	Bilan intermédiaire du TMsp avec les référent-e-s ECG
Mercredi 13 décembre 2023, 9h00-12h00	Séance de méthodologie du TMsp 4
Mercredi 24 janvier 2024, 9h00-12h00	Séance de méthodologie du TMsp 5
Mercredi 13 mars 2024, à 12h00	Remise du TMsp
Mercredi 17 avril 2024, 9h00-12h00	Séance de méthodologie du TMsp 6
Du 15 au 29 avril 2024	Remédiation éventuelle de la partie écrite du TMsp
Mardi 7 mai 2024, toute la journée	Soutenance du TMsp
Mercredi 15 mai 2024	Inscription aux examens MSPE
Vendredi 7 juin 2024	Fin des cours
Du 10 au 21 juin 2024	Examens
Vendredi 28 juin 2024	Résultats
Semaine 38	Rentrée FPSE – HEP
Fin novembre/début décembre 2024	Cérémonie des promotions et de remise des certificats de maturité spécialisée